

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 1^{er} Thermidor, an V.

(Mercredi 19 Juillet 1797).

Edit de la congrégation monétaire de la cour de Rome, sur les moyens de suppléer au numéraire. — Ordre donné par l'empereur pour la réunion de la Dalmatie vénitienne au royaume de Hongrie. — Rappel des soldats prussiens qui étoient en semestre. — Nomination de trois ministres plénipotentiaires chargés par les Etats-Unis de traiter avec le gouvernement français sur les différends qui existent entre les deux républiques.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De New-Yorck, le 9 juin.

MM. CC. Pinckney, actuellement en Hollande; Francis Dana, chef-juge de l'état de Massachusset; W. Marshall, avocat des Etats-Unis en Virginie, sont nommés envoyés extraordinaires & ministres plénipotentiaires pour traiter conjointement ou séparément avec le gouvernement français, sur les différends existans entre les deux républiques. On présume qu'ils ont aussi des pouvoirs pour négocier un nouveau traité d'alliance & de commerce, à la satisfaction de la France & à l'avantage des deux pays.

ITALIE.

De Rome, le 28 juin.

Il n'est point vrai, comme on l'avoit répandu, que le Saint-Pere ait eu une attaque d'apoplexie. Sa santé est toujours chancelante, ce qui n'est point extraordinaire dans un âge si avancé; mais il a assez de force pour donner audience à ses ministres, & s'occuper des affaires de l'état.

La congrégation monétaire, après de longues discussions sur les moyens de suppléer au défaut de numéraire, a adopté un plan qui probablement ne remplira pas son objet & ne diminuera pas le nombre des mécontents. Un édit publié hier révoque celui du 15 mai 1796, par lequel la valeur des monnoies d'or & d'argent avoit été augmentée, & rétablit le cours fixé par un édit du 24 décembre 1786. Afin que cette opération ne fasse éprouver aucune perte aux sujets de S. S., il leur est enjoint de porter les monnoies d'or & d'argent au mont-de-piété dans le terme de quarante jours, pour y recevoir la valeur correspondante en cédules avec l'augmentation établie par le traité de 1796.

On ne conceit pas comment la congrégation économique a pu croire que ceux qui ont du numéraire s'en désaisiroient pour ne pas perdre la valeur de l'augmentation idéale. C'est tout au plus ce qu'ils pourroient faire si le

papier étoit au pair avec l'argent. Cet édit restera sans exécution, comme tous ceux que le gouvernement fait depuis quelque tems. On aperçoit ici de tous côtés les symptômes d'une dissolution très-prochaine.

AUTRICHE.

De Vienne, le 30 juin.

L'empereur a ordonné que la Dalmatie vénitienne sera réunie au royaume de Hongrie.

Le *Moniteur* & les autres gazettes françaises, qui étoient défendues ici depuis le commencement de la guerre, vivent à présent librement.

Une partie de la garnison de cette ville qui devoit se mettre en marche, vient de recevoir contre-ordre.

Comme le produit des dons gratuits pour l'entretien de la levée en masse, offre un excédent considérable, cette somme sera employée en faveur de plusieurs établissemens publics.

PRUSSE.

De Berlin, le 6 juillet.

Tous les soldats qui étoient en semestre en Silésie, viennent d'être rappelés: nous ignorons encore l'endroit où ils devront se rassembler, & quel est le motif de cette disposition; mais tout prend ici une tournure hostile.

La nouvelle organisation de notre armée aura lieu cet automne. Chaque bataillon de mousquetaires sera augmenté d'une quatrième compagnie, & on lèvera deux nouveaux régimens d'infanterie, deux de housards, deux de dragons & 7 bataillons de fusillers, & le régiment des chasseurs à pied sera augmenté de deux compagnies.

L'entretien de notre armée coûte actuellement 3 millions de plus par an que du tems de Frédéric II, qui avoit déjà prédit que l'armée ne pourroit être entretenue avec une paie si modique que jusqu'à la fin de ce siècle, & qu'à l'avenir on seroit obligé de réduire le nombre de troupes ou de faire de nouvelles dépenses considérables.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 6 juillet.

Le congrès de Hildesheim a suspendu instantanément ses

séances, après avoir assuré pour quelques mois l'approvisionnement des troupes; l'on a lieu d'espérer que dans cet intervalle les affaires générales seront arrangées & terminées définitivement de la manière la plus heureuse, & que la retraite des armées respectives s'en suivra.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 28 messidor.

On vient de publier ici avec profusion un arrêté du directoire exécutif, qui renvoie par-devant le tribunal de cassation le jugement rendu par le tribunal criminel du département de la Dyle, qui acquittoit un curé condamné par le tribunal correctionnel à trois mois d'emprisonnement & à 600 liv. d'amende.

Les citoyens de cette ville ayant obtenu la restitution de l'église qui servoit de *temple de la loi*, on a commencé avant-hier à faire disparaître les bonnets rouges qui servoient d'ornement à ce lieu, ainsi que toutes les inscriptions révolutionnaires qui y étoient conservées dans leur beauté primitive. Dimanche prochain, cette église sera ouverte & consacrée en grande cérémonie. Le curé de la paroisse voulant pourvoir aux frais nécessaires à la restauration intérieure de l'église, a fait une quête parmi ses paroissiens, qui lui a produit beaucoup d'argent.

P. S. Nous apprenons en ce moment que le ministre de l'intérieur, Bénézech, vient de casser l'arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle, qui rendoit au culte catholique l'église qui servoit de temple dit *de la loi*. Le ministre aura certainement cédé aux clameurs de nos jacobins, qui avoient envoyé à Paris des députés pour solliciter cet acte du gouvernement.

FRANCE.

De Paris, le 30 messidor.

Le ministre ottoman, dont avons annoncé l'arrivée à Paris, a fait demander une audience au ministre des relations extérieures; sous quelques jours il en aura une solennelle du Directoire.

On n'a pas de nouvelles certaines que les prisonniers d'Olmütz aient été mis en liberté.

(Extrait du Rédacteur.)

On écrit de Brest, qu'on vient d'y former une escadre composée de 12 vaisseaux de ligne, dont trois de 100 canons, & de neuf frégates. Cette escadre, sous les ordres du général Duchayla, a reçu pour trois mois de vivres. On ignore encore l'objet de sa destination.

On a annoncé plusieurs fois la mort du célèbre Edmond Burke, quand il étoit encore plein de vie. Il est constant aujourd'hui qu'il est mort le 7 dans sa terre de Beaconsfield, âgé de 68 ans. Quelque avis que l'on ait sur ses opinions politiques, ceux qui ont lu ses ouvrages & connu sa vie publique & privée, lui rendront ce témoignage, qu'il réunissoit à un esprit étendu, pénétrant & orné de connoissances variées, une imagination brillante & féconde, & un rare talent d'éloquence; il joignoit aussi à toutes les qualités sociales une probité sévère & les vertus du meilleur citoyen.

Le directoire exécutif au général en chef Buonaparte.

Le directoire exécutif a pensé, citoyen général, qu'il devoit aux importans services que vous avez rendus à la république, depuis votre entrée en Italie, de vous en manifester hautement sa satisfaction.

Il vous déclare, en conséquence, qu'il approuve pleinement la conduite politique & militaire que vous y avez tenue, notamment à l'égard de Venise & de Gènes.

Signé, CARNOT, président.

LAGARDE, secrétaire-général.

La nouvelle du renvoi de Bénézech, Petiet & Cochon, que nous ne voulions pas croire hier, ne laisse plus aucun doute aujourd'hui.

Nous ne voulions pas la croire, parce que Bénézech avoit sauvé Paris de la famine; qu'il y entretenoit l'abondance & qu'il étoit bon administrateur; parce que Petiet connoissoit parfaitement les détails de son ministère; qu'il s'en occupoit avec succès, & qu'il luttoit courageusement contre les abus.

Ce qui paroissoit sur-tout contre toute vraisemblance, étoit la destitution de Cochon. Républicain décidé, ministre incorruptible, comprimant les factieux, de quelque parti qu'ils fussent; veillant jour & nuit pour assurer le repos de la capitale; fort des services qu'il avoit rendus, des ressources qu'il avoit développées, & de la bienveillance générale qu'il avoit obtenue, pouvoit-on craindre qu'il fût déplacé?

Comment n'être pas frappé & effrayé des conséquences d'un tel usage de l'autorité? Comment se méprendre sur le but quand on fait attention aux moyens, & qu'attendre de l'opinion publique lorsqu'on la voit si audacieusement bravée?

La consternation est générale dans Paris. Quoique nous soyons loin de partager les craintes qu'inspire à beaucoup d'excellens citoyens l'étrange changement qui vient de se faire, il nous est impossible de le croire dicté par aucun sentiment d'ordre & de paix.

« De tous les nouveaux choix du gouvernement, *Talleyrand-Périgord* qui succède, pour les relations extérieures, à *Charles Delacroix*, est le seul qui paroisse convenir aux fonctions qu'on lui confie. Personne ne lui conteste d'avoir des lumières, un esprit supérieur, de la facilité, des grâces, le talent de parler & d'écrire, la connoissance des égards convenables, l'habitude de vivre en bonne compagnie & d'avoir donné des gages considérables à la révolution. S'il fait la paix, comme on a lieu de l'espérer, il aura très-bien mérité de la patrie. Amen ». Nous adoptons volontiers l'éloge & l'espérance que l'excellent Dupont de Nemours exprime dans ce passage de *l'Historien* d'aujourd'hui.

La journée d'hier s'est passée dans les plus vives angoisses. On s'interrogeoit avec crainte sur un changement de ministère, qui ne sembloit avoir d'autre objet que de déclarer une guerre irréconciliable entre le gouvernement & l'opinion publique. Ce qui annonce que toute confiance pour le gouvernement n'est pas perdue, c'est qu'on s'est efforcé de douter. Dans le moment où j'écris, l'état d'incertitude paroît encore subsister. Le journal officiel se

taut, quand il importe de démentir. Les journaux de l'anarchie triomphent & ne voient dans cette nouvelle qu'un holocauste offert aux mânes de Gracchus Babeuf. Tout ce qui a l'esprit de faction sourit dans l'attente des troubles; tout ce qui a l'esprit de paix gémit & ne voit plus l'avenir que sous les couleurs sombres que nous offre le passé.

Au milieu de tant d'incertitudes, il ne paroît que trop constant que la majorité du directoire a pendant quelques heures fixé sa résolution sur ce sinistre bouleversement. Hésite-t-elle encore? rougit-elle, frémit-elle des suites de cette insulte faite à la nation? Qui que vous soyez, vous à qui le sort fait aujourd'hui tenir la balance, & qui vous trouvez placés entre les conseils de la faction & ceux du bien public, considérez la position terrible où vous allez entrer; vous avez porté le découragement dans l'ame de tous les constitutionnels; le nombre immense des amis de la paix vous reprochera un acte insensé qui porte tous les caracteres de la menace & de l'aggression. L'opposition qui déjà (je suis le premier à en convenir, mais j'en accuse beaucoup votre marche incertaine) devient allarmante aux yeux des partisans d'une liberté sage, rompra toutes les mesures, se grossira par les frayeurs que vous inspirerez, s'armera de tous les ressentimens qu'elle saura réunir; pour vous soustraire à l'empire de l'opinion publique qu'il est facile de diriger, vous tomberez sous le joug d'une faction.

Et déjà ne paroissez-vous pas en être les esclaves? Ce sont ses passions que vous voulez satisfaire; c'est sa cause que vous vengez; c'est sa domination que vous établissez au-dessus de la nation. Eh! qui ne frémeroit à ce nom de clubs, quand leur reconnaissance est déjà accompagnée de si funestes symptômes de troubles! Aujourd'hui vous obéissez au cercle constitutionnel; demain vous ramperez, & lui avec vous, devant ce club de bourreaux qui s'appellent des martyrs. Vous leur avez découvert le secret de votre foiblesse; il est dans la peur qui vous assiege: ils connoissent toutes les routes de la peur; ils reprennent aujourd'hui toutes leurs trames. En doutez-vous, vous qu'ils menacent aussi bien que nous-mêmes? Ils ont établi leurs signaux dans toutes les parties de la république; tous leurs complices s'appellent, s'entendent; ils ont l'impatience du tigre à l'aspect de sa proie qui s'approche. Leurs féroces conducteurs écrivoient il y a quelques jours dans les journaux qui alimentent leur furie: *Attendez; l'heure n'est pas encore venue; le mouvement ne retomberoit que sur vous-mêmes: un moment plus favorable viendra.* Présageoient-ils donc, les chefs de cette faction de sang, qu'on alloit les délivrer de la surveillance du ministre qui a déconcerté deux des plus terribles & des plus profondes conspirations que leur perversité ait encore tentées? Ainsi quand toutes les allarmes nous pressent, quand des milliers de victimes frémissent de reconnoître leurs bourreaux réunis & délibérens dans les mêmes lieux où ils dressent leurs proscriptions, on voudroit encore nous enlever les derniers motifs de sécurité que nous plaçons dans l'intérêt du gouvernement & la fermeté d'un ministre irréprochable!

LACRETELLE le jeune.

Sur la loi qui tue les citoyens sans les entendre et sans les juger.

Si le droit de tout homme libre est de dire des vérités utiles & hardies au pouvoir exécutif, un devoir peut-

être encore plus important est de les présenter d'abord au pouvoir qui nous donne des loix; c'est ce qu'on néglige peut-être trop depuis quelque tems. La vanité trouve apparemment plus facile & plus profitable de contrôler le pouvoir que d'éclairer la sagesse. Cependant il est de toute vérité qu'une faute en administration ne lèse momentanément que quelques individus, tandis qu'une faute en législation pese long-tems sur la société entière. C'est d'après ces réflexions, qui me semblent justes, que j'ose me permettre quelques observations sur la marche que suit le conseil des cinq-cents.

Que doit faire le conseil de la nation après cette révolution volcanique qui a tout détruit, tout affligé, tout profané, tout dénaturé, tout ensanglanté? Il doit tout réparer, tout raffermir, tout consoler; il a peu de loix à faire & beaucoup de décrets tyranniques à rapporter. Les maux les plus graves doivent être guéris les premiers; les dangers les plus imminens sont ceux dont il doit le plutôt nous garantir. Les loix qu'il est le plus urgent de rapporter, sont celles, premierement, qui menacent arbitrairement la vie des citoyens; secondement, celles qui compromettent leur liberté; troisiemement, celles qui détériorent leurs propriétés, ou qui en gênent injustement la pleine & libre jouissance.

Que fait cependant notre sénat au lieu de suivre cet ordre naturel? Il s'occupe de loix sur l'imprimerie nationale, sur les postes; ils se livre à de longues discussions sur d'autres objets plus essentiels, mais qui ne demandent point une auguste décision; il examine imprudemment si les ministres des religions doivent déclarer qu'ils seront soumis au gouvernement; il excite les alarmes, il ravive les haines, en nous faisant entendre ou des diatribes indécentes contre un culte qu'on doit respecter comme opinion religieuse, ou des panegyriques diffus d'une croyance dont la morale n'a pas besoin d'apologie, & dont on ne peut se dissimuler les abus. Il délibère pour savoir si les cloches seront permises ou défendues; si elles sont indispensables dans les campagnes, ou dangereuses dans les villes; si elles donneront plus de facilités au zèle de la piété, ou plus de moyens aux amis des tocsins & des séditions; & tandis qu'il s'occupe de ces discussions, qu'il étoit prudent d'ajourner & dangereux de presser, il néglige de rapporter la loi stupide & désorganisatrice qui permet à tout homme d'arrêter un autre homme sur le simple soupçon d'émigration, & la loi plus barbare, plus atroce encore, qui ordonne d'immoler sans l'entendre tout citoyen dont le nom est aujourd'hui ou peut être demain placé par la haine sur la liste des émigrés, sur cette informe & fatale liste où chacun sait que nos tyrans subalternes ont inscrit tous ceux dont ils craignoient les talens ou convoitoient les propriétés. Législateurs! votre premier devoir étoit de rapporter cette loi de cannibales. On dit qu'à Rennes un français vient d'être encore immolé sans jugement sur la seule déclaration d'identité. Le pouvoir exécutif a certainement tort d'exécuter cette loi de cannibale qui fait frémir l'humanité; mais à la rigueur il peut se défendre en disant qu'il obéit à vos décrets. Vous, vous êtes plus coupables que lui, puisqu'il dépend de vous d'anéantir à l'instant cette loi sanguinaire. Chaque jour que vous perdez est un délit, chaque goutte de sang qui coulera peut vous être reprochée. J'ai fait mon devoir d'homme, j'ai dit la vérité; faites le vôtre; sauvez l'innocence.

L. P. STOURM l'aîné.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 30 messidor.

Cinquante six individus embarqués sur un vaisseau anglais ont été jetés, il y a quelque tems, sur une côte de France; parmi eux, se trouvoient des émigrés; ceux-ci furent traduits devant un tribunal militaire; ils prouvent qu'ils n'avoient jamais porté les armes contre la république; qu'ils n'avoient pas dessein d'y rentrer & qu'ils alloient aux Indes: ils furent acquittés. Le ministre de la justice dénonça ce jugement au tribunal de cassation, qui refusa d'en connoître comme jugement militaire: le tout fut soumis au conseil & renvoyé par lui à une commission spéciale. Jourdan (des Bouches-du-Rhône) a fait un rapport aujourd'hui au nom de cette commission; il a exposé qu'on ne pouvoit pas considérer ces émigrés comme ayant enfreint leur ban, mais simplement comme des naufragés victimes de la tempête & des flots. Il a proposé en conséquence un projet de résolution que a été adopté & qui porte que ces naufragés seront, par un vaisseau de la république, transportés dans un pays neutre.

Le conseil ayant arrêté qu'il seroit exigé une déclaration des ministres des divers cultes, Chollet fait une motion d'ordre sur l'espece de déclaration à exiger d'eux.

Le conseil renvoie cette motion à la commission existante, à laquelle il adjoint les divers membres qui ont présenté des vues sur cet objet.

Delahaye a la parole pour une autre motion d'ordre; il demande qu'on s'occupe enfin de l'organisation de la garde nationale, de cette garde qui a tant rendu de services, & qui seule pourra calmer les inquiétudes des citoyens, sur-tout dans ce moment où l'on dit que des troupes arrivent à Paris sans que le corps législatif en soit informé.

Maillard propose qu'une commission soit chargée de prendre des renseignemens sur l'arrivée de ces troupes. Un autre membre dit qu'elles sont, à ce qu'on prétend, au nombre de 8000 hommes; il demande qu'il soit fait à cet égard un message au directoire exécutif.

Camille Jordan a la parole. J'appuie, dit-il, la proposition qui vous est faite; ce message est nécessaire pour calmer les inquiétudes dont nous sommes remplis. (On murmure.) Le directoire a le droit de choisir & de renvoyer ses ministres (les murmures augmentent); mais nous avons le droit aussi de proclamer à cette tribune les dangers de la patrie. (Les murmures deviennent plus violens). Le renvoi de certains ministres peut inspirer de justes allarmes. (Nouveaux murmures). Quoique depuis quelque tems on calomnie le conseil d'une manière détestable, j'oserai dire, & j'en atteste ici mes collègues, ils le diront comme moi, que les sociétés populaires menacent les départemens des plus grands maux....

Oui, oui, c'est vrai, crient un grand nombre de membres.

Les partisans de l'anarchie, continue l'orateur, ne dissimulent plus leurs coupables espérances; ces scélérats s'agitent de toutes parts, (le bruit & les murmures vont croissant) & c'est dans ce moment qu'on renvoie le ministre de la police: ce ministre dont la surveillance active, dont le republicanisme vous étoient connus & qui

tenoit le fil de toutes ces trames, Je crois que les intentions du directoire sont pures; mais il est intervenu l'est par ces hommes qui sont ennemis de l'ordre; qui méditent de nouveaux troubles, de nouveaux crimes; qui méditent, représentans, de vous assassiner....

De violens murmures éclatent.

Oui! oui! il a raison, s'écrient un grand nombre de membres.

Camille-Jordan. — Je suis convaincu qu'il existe.... Le bruit interrompt l'orateur.

Il reprend. En première ligne sont les suppôts de la terreur; tous ses scélérats subalternes qui ont derrière eux une secte bien plus dangereuse; une secte qui a fomenté tous les troubles, qui a miné sourdement la république & qui regarde les terroristes comme un instrument. Par l'anarchie, cette secte veut ramener le royalisme; mais un royalisme de la plus vile espèce; sa rage sera trompée; si elle réussissoit un instant, tous les départemens se leveroient pour l'écraser. Mais il n'en convient pas moins, représentans, que vous preniez les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité des citoyens & préserver la constitution des attaques qu'on médite contre elle.

Je demande donc, comme le préopinant, que vous demandiez au directoire qu'il vous fasse connoître la situation où se trouve la république.

Appuyé! crie-t-on de toutes parts.

Fevre regarde les craintes qu'on vient de témoigner, comme exagérées; il ne pense pas qu'on puisse faire un message au directoire sur des faits aussi vagues.

Dumolard croit aussi que les dangers dont on a parlé ne sont pas imminens: les armées françaises feroient un rempart de leurs corps aux représentans du peuple s'ils étoient menacés! mais, qui l'oseroit? Que peut un tas de misérables qui conspirent dans l'ombre? le tems de leur pouvoir est passé. Et quel citoyen tendroit aujourd'hui le cou à ces lâches assassins? par tout ils trouveroient la plus généreuse résistance. Quant aux ministres, sans doute, dit l'opinant, celui de la police emportera l'estime publique; ses services vivront dans nos cœurs....

Oui! oui! crie-t-on de toutes parts.

Celui-la aussi, continue Dumolard, emportera notre estime qui a donné l'exemple trop peu suivi de rendre des comptes & de se montrer avare de l'argent du peuple. Mais la constitution nous interdit de nous mêler de la nomination & du renvoi des ministres; respectons sa volonté.

Quant à notre sûreté, soyons sans crainte: désormais le triomphe des brigands est impossible.

Un grand nombre de voix. — Oui! oui!

Dumolard. — Le gouvernement saura bien déconcerter leurs projets; s'il ne les arrêtoit pas, il se perdroit lui-même. Cependant, puisqu'on a témoigné ici des inquiétudes, il faut rassurer les citoyens. J'appuie la demande du message.

Nota. La discussion s'est encore prolongée; nous en ferons connoître la suite. Le conseil a arrêté qu'il s'occuperait demain de l'organisation de la garde nationale, & après-demain des sociétés populaires, & qu'il seroit demandé compte au directoire de la situation de Paris & des départemens.

Quatremer a fait un rapport sur la responsabilité des ministres.